

Lutte contre le tabagisme

Montréal s'attaque au tabac

L'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal rend public un ambitieux plan de lutte contre le tabagisme. Une première pour un organisme de ce type.

MONTRÉAL
TAUX DE TABAGISME
CHEZ LES ADULTES

22 %

OBJECTIF: 16 %

ÉLÈVE DU
SECONDAIRE
QUI FUME
1 SUR 5
OBJECTIF : 1 SUR 8



À Montréal, le taux de tabagisme a quasiment diminué de moitié en 25 ans. N'empêche que 22 % des adultes y fument encore, contre environ 15 % à Vancouver et à Los Angeles.

Et que, dans les écoles secondaires, plus d'un élève sur cinq consomme la cigarette ou le cigarillo.

Le *Plan de lutte contre le tabagisme 2012-2015* de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (ASSSM) entend lutter contre cet important problème de santé. Paru en février, ce document d'une cinquantaine de pages répond à deux priorités : les maladies chroniques et les inégalités sociales de santé. « *Le tabac est un facteur de risque pour les deux, avec la mauvaise alimentation et la sédentarité* », explique le Dr Richard Massé, directeur de santé publique de l'ASSSM. Bref, il faut agir : entre 2005 et 2009, presque 75 % des décès des 20 ans et plus de la métropole ont été causés par des maladies chroniques comme le cancer et les maladies respiratoires!

Un plan pour faire le point

Pourtant, il existe déjà des plans de lutte contre le tabagisme, dont le *Plan québécois de prévention du tabagisme chez les jeunes 2010-2015*. Qu'apporte celui-ci de plus?

« *Il fait le point sur notre lutte contre le tabac afin de revoir nos priorités et de nous assurer des actions plus efficaces et mieux ciblées* », répond le Dr Massé. L'ASSSM collabore déjà avec les écoles sur la question du tabac, par exemple. Mais elle pense cibler les écoles professionnelles et techniques puisqu'elles comptent beaucoup plus de fumeurs que les écoles régulières. De même, moins de 2 % des Montréalais ont utilisé en 2011-2012 les services d'aide à la cessation, comme le site *Web j'Arrête*. Le plan de l'ASSSM prévoit donc les promouvoir davantage. « *Pour gagner la lutte contre le tabac, nous devons imiter les cigarettiers en nous renouvelant sans cesse* », résume le Dr Massé. Ce plan se base sur une importante consultation des partenaires et une recherche sur les meilleures pratiques à adopter.

__ Suite à la page 2

Page 7

Robert Proctor : un premier expert à la barre des témoins

Expert vedette de l'histoire de la cigarette, ce Californien a su déstabiliser la défense.



Page 12

Pourquoi y a-t-il plus de fumeurs chez les pauvres?

Au Canada, aux États-Unis et en Europe, le phénomène n'est pas facile à expliquer.

À LIRE AUSSI :

Aider les jeunes à écraser p. 3

Petite histoire de la lutte contre le tabac au Québec p. 4

Quand l'ACDA se mêle de lutte contre le tabagisme p. 10

La Société canadienne du cancer – Division du Québec publie *Info-tabac* cinq fois l'an, dans le respect de son indépendance éditoriale. La revue est distribuée gratuitement aux médias, parlementaires et groupes de santé au Québec et dans la francophonie.

La revue est disponible sur info-tabac.ca, en format PDF. Ce site Web possède un moteur de recherche couvrant tous les textes parus depuis le premier numéro en 1996.

Dépôts légaux

Bibliothèque et Archives nationales du Québec; Bibliothèque et Archives Canada, nov. 1996. ISSN 1480-1833.

Questions et abonnements

Gabriela Blenchea
gblenchea@quebec.cancer.ca
ou abonne@info-tabac.ca
514 255-5151, poste 2415

Rédaction

Anick Perreault-Labelle
aperreaultlabelle@quebec.cancer.ca
514 255-5151, poste 2405

Révision

Service de révision de la Société canadienne du cancer

Tobacco Info

La production de *Tobacco Info*, la version anglophone et canadienne d'*Info-tabac*, est suspendue pour une période indéterminée. On peut toujours consulter d'anciens numéros à : tobaccoinfo.ca.

Info-tabac est éditée par



Société
canadienne
du cancer

[Facebook.com/sccquebec](https://www.facebook.com/sccquebec)

Publiée grâce à l'appui du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS).



Les vues exprimées dans cette revue ne représentent pas nécessairement la position officielle du MSSS ou celle de la Société canadienne du cancer.

Imprimée en 7100 exemplaires par l'Imprimerie L'Empreinte.

Concrètement, l'ASSSM s'est fixé sept grands objectifs : réduire de 22 % à 13 % le nombre de fumeurs adultes, de 22 % à 16 % le nombre de jeunes fumeurs et de 12 % à 7 % le nombre d'enfants exposés à la fumée secondaire au domicile et en voiture; augmenter de 8 % à plus de 10 % le nombre de fumeurs qui essaient d'arrêter au cours d'une année; maintenir à moins de 7 % la proportion de femmes enceintes qui fument et diminuer l'écart tabagique entre milieux favorisés et défavorisés.

L'ASSSM a aussi déterminé 70 cibles d'action. Parmi elles : développer un espace Web où partager des données et des initiatives prometteuses; accompagner les centres jeunesse élaborant une politique sur l'usage du tabac; développer une formation en cessation tabagique destinée aux professionnels de la santé et documenter les caractéristiques tabagiques des écoles, dont le nombre de points de vente de tabac dans leur voisinage.

Pour y arriver, l'organisme compte sur la collaboration d'une cinquantaine de partenaires. Mentionnons le ministère

de la Santé et de Services sociaux, les écoles, les organismes communautaires, les ordres professionnels, l'Institut national de santé publique du Québec, les milieux de travail et... *Info-tabac*!

Un plan ambitieux, mais réaliste

On le voit : le *Plan de lutte contre le tabagisme* de l'ASSSM est ambitieux. L'est-il trop? « *L'important, c'est de se comparer aux meilleurs comme Los Angeles ou Vancouver, c'est-à-dire regarder leurs objectifs et comment ils les ont atteints* », répond Richard Massé. Bref, il est convaincu que ses cibles sont réalistes. Mais il reconnaît qu'il faudra peut-être plus que trois ans pour les atteindre. « *Le délai va dépendre de l'intensité de nos efforts et de celle de nos partenaires* », dit-il. Les quelque 50 partenaires de l'ASSSM sont donc appelés à mettre l'épaule à la roue. Le Dr Massé interpelle notamment le MSSS en appelant de ses vœux une révision de la *Loi sur le tabac* afin qu'elle interdise l'exposition des enfants à la fumée du tabac dans les voitures et l'usage du tabac sur les terrasses. Un dossier définitivement à suivre. ■

Un plan inspirant... pour certains

Sylvio Manfredi est critique face au *Plan de lutte contre le tabagisme* de l'ASSSM. « *C'est d'abord une activité de communication dont je ne suis pas certain de l'utilité pour diminuer le tabagisme* », dit le coordonnateur par intérim, Promotion et prévention à la Direction de santé publique (DSP) de Laval. Pour lui, le plan n'annonce rien qui ne se fait déjà.

« *C'est vrai : toutes les actions prévues dans le Plan sont déjà appliquées* », confirme Ann Royer, responsable de l'évaluation à la DSP de la Capitale-Nationale. N'empêche : elle juge celui-ci bien fait et complet. « *Il nous donne de nouvelles perspectives de lutte contre le tabagisme en focalisant notre attention sur des questions plus critiques, comme le taux de tabagisme élevé des populations défavorisées.* »

M. Manfredi regrette aussi que le *Plan* mette l'accent uniquement sur le tabac.

« *À Laval, nous adoptons l'approche "des habitudes de vie" qui est plus globale et aborde à la fois le tabagisme, l'alimentation et la sédentarité*, dit-il. *C'est utile quand nos partenaires souhaitent traiter d'autres problèmes que le tabac : alors qu'on y va officiellement pour leur parler d'alimentation ou d'exercice, on parle aussi de tabagisme.* »

« *La santé se travaille de manière globale, mais il y a aussi un travail spécifique à faire sur le tabac*, nuance Danielle Léveillé, agente de programmation, de planification et de recherche sociosanitaire à la DSP de l'Outaouais. *Ce produit entraîne une forte dépendance et tue un utilisateur régulier sur deux!* »

Au final, elle juge le plan de Montréal « *très cohérent avec ce qui existe déjà* » et « *très positif* ».

Cessation tabagique

Aider les jeunes à écraser

Un projet-pilote veut aider les adolescents à écraser avec l'aide de professionnels de la santé et d'ex-fumeurs dans la jeune vingtaine.

Tous ceux qui ont déjà goûté au tabac le savent : mieux vaut ne jamais s'y initier. Mais, une fois qu'on en est dépendant, comment s'en débarrasser? La volonté ne suffit pas tandis que les aides à la cessation comme la ligne J'Arrête rejoignent moins de 10 % des fumeurs. Un projet-pilote financé par la Société canadienne du cancer – Division du Québec vérifie s'il est possible de pousser des adolescents fumeurs à écraser en les entourant de jeunes adultes non-fumeurs et de professionnels de la santé attentifs à leur réalité.

L'adolescence : un bon moment pour écraser

Ce projet, inspiré d'une expérience américaine, « *est avantageux d'un point de vue de santé publique* », explique Michèle Tremblay, médecin-conseil à l'Institut national de santé publique du Québec et coresponsable du projet. D'abord, la plupart des fumeurs commencent à l'adolescence. Mais, un mois et demi après leur première cigarette complète, le quart d'entre eux veulent déjà arrêter. Malheureusement, plus de la moitié de ceux qui écrasent recommencent... moins d'un mois plus tard. « *Les jeunes sont surpris quand ils réalisent qu'ils ont perdu le contrôle*, dit Jennifer O'Loughlin, responsable du projet et professeure au Département de médecine sociale et préventive de l'Université de Montréal. *Contrairement aux adultes, ils ne comprennent pas tout à fait les mécanismes physiques de dépendance.* »

Une aide taillée sur mesure

Pour aider ces jeunes à arrêter – ou à ne pas commencer! – l'équipe propose de leur fournir, sur une période de 12 mois, des informations sur mesure concernant le tabagisme. Concrètement, lorsque ces adolescents consulteront leur médecin,



ils se feront poser quelques questions sur le tabac et leur vision de cette drogue. Ils en parleront ensuite un peu plus longuement avec une infirmière, puis échangeront régulièrement avec un « pair aidant » (un ex-fumeur dans la vingtaine) par téléphone, message texte ou courriel.

Ces conversations partiront toujours des préoccupations des jeunes. « *Par exemple, on leur demandera s'ils fument et, si oui, ce qu'ils aiment et aiment moins dans le tabagisme, s'il y a des gens autour d'eux qui fument et comment ils se sentent par rapport à cela* », énumère Michèle Tremblay. Les non-fumeurs, quant à eux, seront félicités, puis questionnés sur les raisons qui les poussent à résister.

Un protocole à tester

Ce projet-pilote de deux ans fera appel à environ 325 adolescents de 12 à 17 ans, une vingtaine de médecins et d'infirmières et une dizaine de pairs aidants.

« *Nous allons vérifier si les médecins et les infirmières ont le temps de mettre en application notre programme, si celui-ci est pertinent, si les pairs aidants arrivent à joindre les adolescents, etc.* », dit Jennifer O'Loughlin. Par la suite, l'équipe mesurera scientifiquement l'impact de cette intervention, avec de nouveaux adolescents et un groupe contrôle. Résultats attendus en 2015. ■

Un jeu pour arrêter de fumer : des volontaires, s.v.p.!

Poison 14 est un jeu en ligne destiné aux adolescents. Son objectif : qu'ils se défassent de la cigarette pendant au moins 14 jours. Ce jeu, développé par le Conseil québécois pour le tabac et la santé (CQTS), amène les adolescents à remplir différentes missions en ligne et dans le vrai monde. Par exemple : faire du sport pour remplacer la nicotine par de l'endorphine ou apprendre une technique de respiration afin de gérer leur stress sans tabac. Le CQTS cherche des testeurs pour la version bêta de *Poison 14*.

.....

Les intéressés peuvent contacter André Bourgeois :
514 948-5317, poste 224 /
abourgeois@cqts.qc.ca.

Santé publique

Petite histoire de la lutte contre le tabac au Québec

Chaque avancée dans la lutte contre le tabac au Québec a exigé trois ingrédients essentiels : une volonté politique, des militants déterminés et... un peu de chance.

On l'oublie parfois, mais la place du tabac au Québec a beaucoup changé en une génération. Près de 40 % des Québécois fumaient au début des années 1990 alors qu'ils ne sont plus que 20 % aujourd'hui. De même, on a peine à le croire mais, il y a 20 ans, on fumait encore dans les bureaux et les centres commerciaux. Ces transformations ne sont pas survenues par hasard : elles résultent d'un travail acharné des groupes prosanté. Pour faire adopter la première *Loi sur le tabac*, en 1998, puis la bonifier en 2005, ces derniers n'ont cessé de faire pression sur les élus et de défendre la santé publique. Un combat qui devrait reprendre sous peu avec la révision attendue de la *Loi sur le tabac*.

1994 : une année charnière

Le Québec du milieu des années 1990 est bien emboucané. Adoptée en 1986, la *Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics* interdit le tabac dans de rares endroits, dont les classes d'école et les autobus municipaux. Résultat : en 1994, 35 % des 15 à 19 ans fument – et 46 % des 20 à 24 ans, selon Statistique Canada! Pire : au grand dam



des associations prosanté, Québec coupe les taxes sur le tabac de moitié afin de restreindre le marché du tabac illégal. Enfin, en 1995, la Cour suprême du Canada invalide certaines dispositions de la *Loi réglementant les produits du tabac* fédérale.

Dans ce contexte morose, le milieu prosanté se relève les manches. « *On demande et obtient que la baisse de taxes au Québec soit compensée par des mesures de lutte contre le tabac* », se rappelle François Damphousse, directeur du bureau du Québec de l'Association des droits des

non-fumeurs (ADNF). Québec s'engage alors à investir cinq millions de dollars pour implanter une loi limitant l'accès des mineurs au tabac et développer des services d'aide à la cessation, entre autres.

Au même moment, l'ADNF ouvre un bureau au Québec tandis que la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac (CQCT) voit le jour, recrutant plus de 600 membres en un an. Leurs principaux objectifs : éliminer le tabac des endroits publics et des milieux de travail, interdire la promotion des produits du tabac et offrir des aides à la cessation.

Jean Rochon : un ministre sensible à la cause

Le milieu antitabac – incluant notamment l'ADNF, la CQCT, la Société canadienne du cancer et le Conseil sur le tabac et la santé – ne ménage pas ses efforts pour arriver à ses fins : rencontres avec les députés, publicités pleine page dans les journaux, appels aux élus, mobilisation des membres. Par chance, ils peuvent compter sur un ministre de la Santé sympathique à leur cause : le Dr Jean Rochon. « *Il connaissait bien la question du tabagisme avant d'être nommé ministre, puisqu'il avait travaillé sur ce dossier à l'Organisation mondiale de la Santé* », dit Heidi Rathjen, codirectrice de la CQCT. La bataille reste néanmoins à gagner. « *Pour qu'une loi soit votée, il faut convaincre un ministre d'appuyer la cause, puis un gouvernement d'adopter une loi en ce sens* », explique Heidi Rathjen.

1986

Adoption de la *Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics*.

1990

Près de 40 % des Québécois fument.

1994

Québec coupe les taxes de moitié afin de restreindre la contrebande.

Québec s'engage à investir cinq millions de dollars pour lutter plus intensivement contre le tabagisme.

La lutte contre le tabac est économiquement rentable

Y a-t-il des économies à faire dans la lutte contre le tabac? Sans surprise, une étude du Conseil canadien des fabricants du tabac de 1998 conclut que la *Loi sur le tabac* entraînera « à court terme, des coûts nets pour le gouvernement [...] et, à long terme, un fort déficit. » Les faits démontrent toutefois le contraire.

En effet, réduire le tabagisme n'affecte pas le marché de l'emploi puisque des fumeurs qui réduisent leurs dépenses en tabac déboursent cet argent ailleurs. Les emplois sont donc déplacés plutôt que perdus.

Les entreprises y gagnent aussi parce que des employés non-fumeurs sont moins souvent malades. Les restaurants et les bars n'en souffrent pas plus puisque leur clientèle fumeuse est remplacée par une clientèle qui ne fume pas ou qui accepte de sortir pour boucaner. Enfin, les coûts publics de santé diminuent, parce que fumer entraîne un plus grand nombre de complications médicales et des convalescences plus longues, entre autres.

Une conférence de presse décisive

Ainsi, le D^r Rochon prépare un projet de loi encadrant l'usage du tabac au Québec. Mais, à l'époque, c'est Lucien Bouchard qui dirige la province. Or, pour un premier ministre proche du milieu des affaires, la vigueur économique passe avant tout. Son gouvernement retarde donc le dépôt à l'Assemblée nationale du projet de loi du ministre de la Santé. Il fléchit cependant en mai 1998. Des médecins de l'Hôpital Sainte-Justine l'avisent alors qu'ils tiendront une conférence de presse dénonçant le fait que Québec refuse de protéger ses enfants contre le tabagisme. Leur condition pour ne pas aller de l'avant? Un engagement public du gouvernement à déposer le projet de loi avant le 15 mai, date butoir pour assurer son adoption avant l'été. Or, tout politicien souhaitant être réélu ne peut défendre des intérêts économiques au détriment de ses jeunes. Quelques jours avant la date prévue de la conférence des médecins, le ministre Rochon obtient donc l'aval de Lucien Bouchard pour annoncer le dépôt du projet de loi n° 444.

Une loi ambitieuse, une opposition monstre

Ce projet de loi est ambitieux : il interdit notamment le tabac dans les entreprises de 50 employés ou plus et les établissements publics; crée des sections non-fumeurs dans les restaurants et les centres commerciaux; bannit la vente de tabac aux mineurs et les publicités destinées au grand public, prévoit la fin de la commandite d'événements par les cigarettiers ainsi que la vente de tabac dans les pharmacies.

Le grand public embarque : selon un sondage CROP TVA-*La Presse*, respectivement, de 87 % et 66 % des Québécois veulent restreindre le tabac dans les milieux de travail et les restaurants. Les syndicats et les gens d'affaires, toutefois, s'y opposent fermement : les cigarettiers menacent de sortir leurs usines du Québec, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec entend « *défendre avec acharnement* » « *les emplois de qualité [de l'industrie]* », les pharmaciens s'adressent aux tribunaux pour conserver leur droit de vendre du tabac et la Chambre de commerce du Québec prévoit une perte de productivité quand les employés quitteront leur poste pour aller fumer.

Un point d'achoppement : les commandites

La fin des commandites est particulièrement critiquée. Même le grand public s'y oppose : 80 % croient que celles-ci doivent être maintenues. « *Les groupes de lutte contre le tabac ont alors une excellente idée : créer un fonds public qui, pendant quelques années, soutiendrait les événements privés de l'argent du tabac*, raconte Heidi Rathjen. *Une fois cette question réglée, nous avons pu parler des effets du tabac sur la santé.* » Avec l'aide, évidemment, de nombreux groupes et professionnels de la santé, attachés eux aussi à l'adoption de la loi. Résultat : malgré les protestations des cigarettiers, des syndicats, des gens d'affaires et des pharmaciens, la *Loi sur le tabac* est donc adoptée à l'unanimité en juin 1998.

1995

La Cour suprême invalide certaines dispositions de la *Loi réglementant les produits du tabac* fédérale.

1996

La Coalition québécoise pour le contrôle du tabac (CQCT) voit le jour.

Mai 1998

Le ministre Rochon dépose le projet de loi n° 444 qui encadre l'usage du tabac au Québec.

Juin 1998

La *Loi sur le tabac* est adoptée à l'unanimité.



L'ex-ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, Philippe Couillard.

« [...] il n'est pas éthique que l'on impose à des gens qui n'ont pas choisi de fumer de respirer la fumée des personnes qui se trouvent dans le même lieu public qu'eux. »

- D^r Philippe Couillard
Ministre de la Santé et des Services sociaux
de 2003 à 2008.

2005 : une nouvelle étape

En 2003, le D^r Philippe Couillard est nommé ministre de la Santé et des Services sociaux. En 2005, encouragé par la Ville de Gatineau (véritable pionnière dans la lutte au tabac), il profite du fait que la *Loi sur le tabac* exige le dépôt d'un rapport sur sa mise en œuvre pour la renforcer.

« Si une personne [connaissant] les risques du tabagisme choisit de continuer à fumer, ce n'est pas à l'État de l'en empêcher, déclare-t-il. Par contre, [...] il n'est pas éthique que l'on impose à des gens qui n'ont pas choisi de fumer de respirer la fumée des personnes qui se trouvent dans le même lieu public qu'eux. »

À cet effet, il reste encore bien du travail : les Québécois fument encore dans les bars, les salles de quilles, les taxis et les cours d'école; les fumoirs laissent échapper de grandes bouffées d'air vicié; plus de la moitié des restaurants et des garderies ne se conforment pas totalement à la loi tandis qu'on peut encore acheter du tabac dans les cégeps et les universités, entre autres.

Une opposition différente

Le rapport du D^r Couillard séduit les groupes de santé. Mais ceux-ci en veulent encore plus : ils font pression pour que le projet de loi du ministre inclue l'interdiction des étalages des produits du tabac sur les lieux de vente ainsi que la fumée dans tous les lieux publics intérieurs, incluant les fumoirs. Philippe Couillard retient les deux propositions et, malgré tout, rencontre moins d'opposition que son prédécesseur.

Certes, le groupe monchoix.ca, financé par les cigarettiers, estime que les mesures de la nouvelle loi « *risquent de faire plus de tort que de bien* ». Mais l'Association des restaurateurs du Québec, qui, en 1998, peinait à imaginer des restaurants sans fumée, accepte désormais (presque) totalement cette idée. De leur côté, les groupes pro-santé reprennent les mêmes tactiques pour convaincre le Conseil des ministres et l'Assemblée nationale du bien-fondé du projet de loi n° 112. Finalement, leurs rencontres avec des députés, leurs publicités pleine page et la mobilisation de leurs membres ont les effets escomptés : en juin 2005, la *Loi modifiant la Loi sur le tabac et d'autres dispositions législatives* est adoptée – encore une fois à l'unanimité.

Des progrès à venir

En 2010, le gouvernement libéral n'a pas donné suite à un deuxième rapport sur la mise en œuvre de la *Loi sur le tabac*. Le mouvement pro-santé espère que l'équipe de Pauline Marois sera plus vigilante. Il reste bien des dossiers à traiter : un moratoire sur les produits du tabac, les emballages neutres, l'interdiction des saveurs et une prohibition du tabac dans les véhicules où voyagent des enfants, entre autres. Le combat continue. ■

Mars 2005

Le ministre de la Santé et des Services sociaux dépose un rapport sur la mise en œuvre de la *Loi sur le tabac*.

Juin 2005

La *Loi modifiant la Loi sur le tabac et d'autres dispositions législatives* est adoptée.

2010

Le gouvernement libéral ne donne pas suite à un rapport sur la mise en œuvre de la *Loi sur le tabac*.

2013

Près de 20 % des Québécois fument.

Recours collectifs

Robert Proctor : un premier expert à la barre des témoins

Au Québec, les dangers du tabac sont désormais de notoriété publique. Mais... depuis quand? C'est à cette question - au coeur des recours collectifs - que l'universitaire Robert Proctor a répondu avec brio.

Pollueurs toxiques, marchands de cancer et abuseurs d'enfants : Robert Proctor ne mâche pas ses mots quand il parle des cigarettiers. Pourtant, il n'est pas un militant antitabac endurci, mais un professeur en histoire des sciences à la Stanford University et un expert mondial de l'industrie du tabac.

Cet universitaire et auteur respecté (voir l'encadré « *Qui est Robert Proctor?* ») est le premier expert à témoigner dans les deux recours collectifs opposant, à la Cour supérieure du Québec, 1,8 million de victimes du tabac à trois grands cigarettiers (Imperial Tobacco Limitée, JTI-Macdonald et Rothmans, Benson & Hedges). Son expertise inquiétait les cigarettiers : ils ont bataillé une journée entière pour empêcher qu'il témoigne. Avec raison : la déposition de Robert Proctor les a rudement secoués.

Le Professeur Proctor est venu à la barre commenter les travaux de trois historiens embauchés par la défense. Selon lui, leurs sources sont incomplètes et leurs conclusions, fausses. En gros, ces historiens soutiennent qu'il était de notoriété publique dès les années 1960, voire les années 1950, au Québec, que le tabac nuisait à la santé et engendrait une forte dépendance.

Cette chronologie exacte des connaissances populaires sur le tabac est au coeur des recours collectifs. En effet, pour savoir à quel point les cigarettiers ont trompé les consommateurs, la cour doit déterminer quand ceux-ci ont eu connaissance des méfaits du tabac sur la santé.

Un témoin biaisé? Incompétent?

On s'en doute : la défense avait une dent contre M. Proctor. À tel point qu'elle a demandé que la cour n'admette ni son rapport ni son témoignage. « *C'est très inhabituel puisque la cour accepte généralement de facto le document et le témoignage des experts afin, justement, de déterminer leur valeur* », commente Sylvette Guillemard, professeure de droit de l'Université Laval.

Pour convaincre le juge d'accéder à cette demande, la défense a d'abord mis en doute l'impartialité de Robert Proctor. Après tout, il a déjà publiquement qualifié les cigarettiers de pollueurs toxiques! « *Mais mon [opinion] est basée sur l'évidence*, s'est

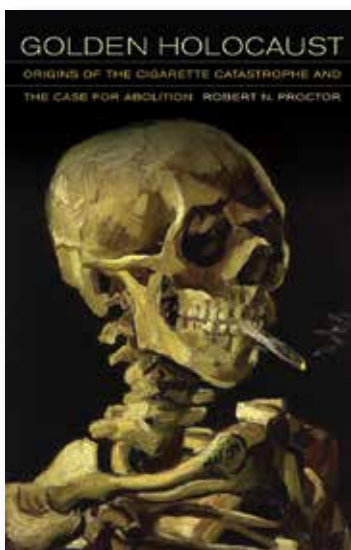
défendu le professeur. *Quiconque aurait lu ce que ce j'ai lu serait arrivé au même point de vue.* »

Les cigarettiers ont aussi questionné son expertise. En effet, Robert Proctor connaît surtout l'industrie américaine alors que les recours portent sur des faits survenus au Canada. Cela n'y change rien, a répondu le principal intéressé puisque la réalité des États-Unis est très proche de celle du



Qui est Robert Proctor?

Le Californien Robert Proctor, 58 ans, enseigne l'histoire des sciences à la Stanford University. Il a témoigné dans une trentaine de procès en tant qu'expert du tabac et a écrit de nombreux ouvrages sur la cigarette, le cancer et l'industrie du tabac. Son dernier, *Golden Holocaust: Origins of the Cigarette Catastrophe and the Case for Abolition* (University of California Press, 2012), est un pavé de plus de 700 pages dont la rédaction lui a demandé une dizaine d'années. Basé sur les documents internes des cigarettiers, rendus publics dans les années 1990, l'ouvrage explique notamment comment l'industrie a conçu une cigarette plus addictive et plus mortelle – tout en taisant ses dangers. Les cigarettiers ont tenté d'en stopper la publication, heureusement sans succès.



Le dernier ouvrage de Robert Proctor. Son titre, *Golden Holocaust*, fait référence au tabac blond. Moins irritant et plus facilement inhalable que le tabac brun, il a été particulièrement nocif pour la santé publique.



Si le milieu scientifique comprenait les dangers du tabac dès les années 1950, il a fallu attendre les années 1960 pour que l'information se rende au gouvernement et jusqu'aux années 1970, voire 1980, pour qu'elle arrive jusqu'aux médias et au grand public.

Canada. Par exemple, la consommation de cigarettes y a atteint un sommet la même année, en 1982, tandis qu'on y vend essentiellement les mêmes produits du tabac.

Enfin, les cigarettiers ont critiqué le rapport d'une centaine de pages soumis par Robert Proctor à la cour. Selon eux, il débordait des thèmes dont il devait traiter. En effet, alors qu'il devait décortiquer les travaux de trois historiens, plus de la moitié aborde les agissements de l'industrie de manière générale. La défense a aussi démontré que ce rapport contient quelques erreurs, dont des références ne renvoyant pas aux informations citées.

C'est le juge qui décide

Au final, le juge Brian Riordan a accepté d'entendre Robert Proctor. Il a aussi admis en preuve la partie de son rapport traitant spécifiquement des documents déposés en preuve par les historiens embauchés par les compagnies de tabac. « *C'est lui qui décide si les erreurs contenues dans un rapport changent la connaissance fondamentale qu'il peut en retirer et si un expert, même biaisé, peut l'aider à comprendre les faits sur lesquels il doit se prononcer* », explique M^{me} Guillemard.

La notoriété publique : un concept flou

Une fois ces formalités légales réglées, Robert Proctor a pu se mettre au travail : expliquer à la cour que les dangers du tabagisme n'étaient pas de notoriété publique au Québec dans les années 1960 ni les années 1950.

La notion elle-même de notoriété publique pose problème, a soutenu Robert Proctor. « *C'est une stratégie des cigarettiers qui date du début des années 1980 [et qu'ils ont mis en place] en réponse aux procédures judiciaires [engagées contre eux]* », a-t-il rappelé. Que ce concept manque de rigueur n'est donc pas étonnant!

Selon Robert Proctor, les rapports des historiens présentent une autre grande faiblesse : ils décrivent un monde... sans cigarettiers!

Première difficulté : cette notoriété n'est jamais chiffrée. On ne sait donc pas si cela signifie que 50 %, 70 % ou 99,9 % de la population connaissait les dangers du tabagisme. Deuxième problème : cette notoriété ne distingue pas ce que les Québécois considéraient comme vrai de

ce dont ils avaient entendu parler.

Or, croire dur comme fer que le tabac est l'une des causes du cancer est très différent de l'avoir « entendu dire ». Enfin, telle que définie par les cigarettiers, la connaissance populaire des dangers du tabac oublie que les citoyens n'ont pas tous les mêmes convictions. Ainsi, le tabagisme est généralement moins dangereux aux yeux d'un adolescent qu'à ceux d'un adulte.

Un peu de la même façon, si le milieu scientifique comprenait les dangers du tabac dès les années 1950, il a fallu attendre les années 1960 pour que l'information se rende au gouvernement et jusqu'aux années 1970, voire 1980, pour qu'elle arrive jusqu'aux médias et au grand public, a expliqué Robert Proctor. Bref, si on pouvait lire dès 1901 dans *Le Trifluvien* que « *l'usage abusif du tabac [...] amène [...] des troubles graves chez certaines personnes* », cela ne signifie pas que tous les Québécois en étaient conscients. La preuve : le rapport de Robert Proctor rappelle qu'« *en 1976, le ministre [canadien] de la Santé et du Bien-être Marc Lalonde assurait que, "bien qu'aucune autorité médicale n'argumenterait que fumer est bon pour votre santé physique", [...] pour certaines personnes, "fumer relâche la tension et l'anxiété et contribue ainsi peut-être dans une certaine mesure à une bonne santé mentale"* ».

Un monde où l'industrie n'existe pas

Selon Robert Proctor, les rapports des historiens présentent une autre grande faiblesse : ils décrivent un monde... sans cigarettiers! Pour mesurer la fameuse notoriété publique, par exemple, ils tiennent uniquement compte des articles parus dans les grands médias. Un peu comme « un professeur qui, pour découvrir ce que connaît un élève, lirait (et noterait) les manuels scolaires auxquels a été exposé cet élève », note le rapport de Robert Proctor. L'approche est d'autant plus absurde que les médias traitent généralement de sujets méconnus et non pas... connus!

Les trois historiens passent aussi sous silence, entre autres, l'impact sur cette notoriété publique des publicités sur le tabac alors que celles-ci y ont évidemment joué un rôle. Les experts embauchés par les cigarettiers ne mentionnent pas non plus l'influence que l'industrie a exercée sur les différentes institutions publiques alors que celle-ci a été importante. Par exemple, note l'universitaire, l'un des historiens n'explique pas pourquoi l'American Medical Association (AMA) a attendu plusieurs années avant de reconnaître publiquement

les dangers du tabac. Pourtant, les raisons de ce silence sont connues : les manufacturiers de cigarettes ont versé plus de 10 millions à sa Fondation pour l'éducation et la recherche. Bref, l'AMA a été achetée, rappelle M. Proctor. Et son silence a joué, sans aucun doute, sur le point de vue des journalistes et du grand public au sujet du tabac.

Une étude à l'impact explosif

Une autre omission : l'un des historiens mentionne une étude de 1953 qui démontre, pour la première fois, l'impact du tabac sur le cancer du poumon. Mais il ne note pas l'impact explosif de cette étude. Pourtant, sa publication fait chuter les actions des cigarettiers et les amène à convenir d'une stratégie de défense. C'est alors qu'avec l'aide de la firme de relations publiques Hill+Knowlton, ils inventent de toutes pièces une controverse sur les « véritables causes » du cancer pour créer un doute sur les dangers du tabagisme.

Au bout du compte, ces omissions entachent le travail de ces trois historiens et faussent leurs conclusions. « L'histoire est un effort pour se réapproprier le passé, a expliqué Robert Proctor [...]. L'historien doit donc [le] reconstruire [...] aussi précisément que possible pour raconter une histoire vraie sur ce qui ce qui a effectivement eu lieu. »

Une défense déroutée

Tout bien considéré, le témoignage de cet universitaire a eu raison des ruses de la défense. Celle-ci avait épluché son rapport avec soin, y relevant une vingtaine d'erreurs. Mais les avocats des victimes avaient prévu une autre stratégie : questionner leur témoin au sujet des documents déjà déposés en preuve devant le juge et qui auraient dû, selon Robert Proctor, apparaître dans les rapports des historiens. La stratégie a déstabilisé les avocats de la défense. « Qu'un rapport soit déposé et puis qu'ensuite [...] on lance des documents qui ne sont absolument pas mentionnés dans ce rapport est injuste », s'est plaint l'un d'eux. Quelques jours plus tôt, ces mêmes avocats argumentaient pourtant que le rapport de Robert Proctor ne devrait pas être admis puisqu'il citait des documents qui n'avaient pas été... déposés en preuve devant la cour. Résultat : alors qu'Imperial Tobacco Limitée prévoyait initialement questionner Robert Proctor pendant quelques jours, elle n'a finalement eu aucune question à lui poser! Échec et mat, jusqu'au prochain round. ■

CONSEIL QUÉBÉCOIS
SUR LE TABAC ET LA SANTÉ

Le juge Brian Riordan doit se prononcer sur deux recours collectifs. Un premier est porté par le Conseil québécois sur le tabac et la santé, au nom de feu Jean-Yves Blais, pour les personnes atteintes d'une maladie liée au tabac. Le deuxième, mené par Cécilia Létourneau, concerne les personnes dépendantes du tabac.

Ces deux recours sont les premiers jamais intentés au Canada contre l'industrie du tabac.



Groupe paravent

Quand l'ACDA se mêle de lutte contre le tabagisme

L'Association canadienne et québécoise des dépanneurs en alimentation (ACDA) demande aux municipalités de se prononcer en faveur d'une commission mixte sur la contrebande. L'initiative soulève bien des questions.

Cet automne, l'ACDA a visité 20 villes québécoises pour inviter les maires à adopter une résolution soutenant sa campagne en faveur de la création d'une commission mixte sur la contrebande de tabac. Cette commission, qui serait coordonnée par le Québec, réunirait les gouvernements québécois, ontarien, canadien et américain, de même que la nation mohawk. Cette idée provient d'une recommandation de 2012 de la Commission des finances publiques de l'Assemblée nationale.

Motifs cachés

Cette campagne de l'ACDA aurait toutefois des motifs cachés. En effet, pour convaincre les municipalités d'y adhérer, cet organisme partiellement financé par l'industrie du tabac diffuse de fausses informations sur la contrebande. Pire : il utilise les soutiens qu'il obtient des municipalités à d'autres fins.

Prenons la publicité pleine page que l'association a publiée dans *Le Soleil*, en novembre 2012. Ce mois-là, le gouvernement de Pauline Marois, nouvellement élu, s'apprête à déposer son budget. La publicité de l'ACDA soutient qu'augmenter les taxes sur le tabac ne fera qu'exacerber le problème de la contrebande. Elle y indique aussi que 425 municipalités et MRC – dont Terrebonne, Sutton et Sorel-Tracy – appuient sa campagne en faveur d'une commission sur la contrebande.

Quels appuis pour l'ACDA?

Premier problème : ces municipalités ne se sont pas prononcées en faveur d'un *statu quo* fiscal sur le tabac. « *Ce sont les gouvernements provincial et fédéral qui gèrent ce dossier, pas les municipalités* »,

explique Réjean Dauplaise, maire de Sorel-Tracy. Que l'ACDA associe sa ville à une publicité contre la hausse des taxes le choque, même si Sorel-Tracy a adopté la résolution de l'ACDA sur la contrebande. « *Je suis personnellement d'accord avec une hausse des taxes sur le tabac parce que cela diminue le taux de tabagisme et, donc, les coûts des soins de santé* », dit M. Dauplaise. D'ailleurs, la Ville a adopté par la suite une résolution de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac (CQCT) en faveur d'une hausse éventuelle des taxes sur le tabac (voir les encadrés à la page suivante).

Selon la CQCT, soutenir l'ACDA d'une manière ou d'une autre est risqué pour quiconque lutte contre le tabagisme.

Pire : certaines des municipalités citées dans cette publicité n'appuient même pas la campagne de l'ACDA! La Ville de Sutton, par exemple, ne s'est jamais prononcée sur cette question. C'est la MRC de Brome-Missisquoi – à laquelle appartient Sutton – qui a adopté la résolution. « *Mais on ne peut pas affirmer pour autant que les villes membres de la MRC l'appuient puisque cette résolution ne requiert aucune action de leur part* », explique une porte-parole du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.



Contrebande : statistiques douteuses de l'ACDA

La campagne de l'ACDA présente un autre problème : les statistiques qu'elle diffuse sur la contrebande sont exagérées. Selon elle, le tabac illicite accapare au moins 30 % du marché québécois. Le ministère des Finances et de l'Économie du Québec calcule plutôt... 15 %.

Dans sa publicité parue dans *Le Soleil*, l'ACDA affirme aussi que la contrebande de cigarettes « *a augmenté de 59 % depuis un an* ». Or, le Ministère estime au contraire que les pertes fiscales liées à la contrebande de tabac ont *diminué* de 25 millions de dollars entre 2010 et 2011. Philip Morris arrive à la même conclusion, estimant que le marché du tabac illicite a reculé de 25 % depuis 2008 au Québec. Pourquoi l'ACDA amplifie-t-elle le phénomène de la contrebande? Peut-être pour pousser les gouvernements à diminuer ou geler les taxes et, donc, s'assurer que le prix du tabac légal reste abordable et attirant pour le client.



Une contre-proposition de la CQCT

Les municipalités qui soutiennent la campagne de l'ACDA agissent de bonne foi, estime Flory Doucas, codirectrice de la CQCT. Leur souci envers la contrebande « ne fait que refléter un appui plus large pour la lutte contre le tabagisme », écrit-elle dans une lettre ouverte publiée dans *L'Étoile du lac*, un hebdo saguenéen. Réjean Dauplaise le confirme : « Notre Conseil a adopté à l'unanimité la résolution de l'ACDA, non pas en appui à l'ACDA, mais à la commission mixte qui serait créée. »

Cependant, soutenir l'ACDA d'une manière ou d'une autre est risqué pour quiconque lutte contre le tabagisme. L'association est « un instrument de lobby des fabricants de tabac », rappelle Flory Doucas dans sa lettre. C'est pourquoi Terrebonne a adopté la résolution de la CQCT après celle de l'ACDA. « Les membres de l'ACDA vendent du tabac et souhaitent en augmenter les ventes; c'est pour cela qu'ils luttent contre la contrebande, explique Isabelle Lewis, chef du Service des communications de Terrebonne. La Ville était mal à l'aise avec cela parce qu'elle appuie la lutte contre le tabagisme. » ■

Résolution de la CQCT

« Attendu que le tabagisme demeure la plus importante cause de décès évitables au Québec;

« attendu que la grande majorité des jeunes fumeurs au Québec préfèrent les marques de cigarettes des grands fabricants légaux aux cigarettes de contrebande;

« attendu que l'industrie parvient toujours à recruter 30 000 jeunes Québécois dans le piège mortel de la nicotine, à l'aide de stratégies de marketing comme l'aromatisation ou des cigarettes ultraminces d'allure féminine;

« attendu que le taux de tabagisme au Québec stagne depuis plusieurs années;

« attendu que la contrebande a connu une baisse radicale au Québec au cours des dernières années, se situant aujourd'hui à 17 % selon le ministre des Finances;

« attendu que la taxation élevée constitue l'une des mesures les plus efficaces pour diminuer le tabagisme selon l'Organisation mondiale de la Santé et la Banque mondiale;

« attendu que parmi les provinces canadiennes, c'est au Québec que les taxes sur le tabac sont les moins élevées :

« en conséquence, nous demandons au gouvernement du Québec de prioriser la lutte contre le tabagisme en limitant davantage le marketing de l'industrie qui rend les produits du tabac attrayants aux jeunes et en envisageant une hausse éventuelle des taxes sur le tabac dans la mesure où la tendance générale du taux de contrebande demeure à la baisse. »

Résolution de l'ACDA

« Attendu que le Comité des finances publiques de l'Assemblée nationale a déposé en février 2012 un rapport unanime sur les mesures à prendre pour combattre la contrebande de tabac; attendu que la première recommandation proposée se lit comme suit (extrait) :

« "Que le gouvernement du Québec fasse des représentations auprès du gouvernement canadien, du gouvernement américain, du gouvernement ontarien et de la nation mohawk en vue de créer une commission mixte formée des cinq parties et consacrée à la lutte contre la contrebande de tabac. Son objectif premier serait de proposer un plan d'action intégré qui porterait, entre autres, sur une entente 'gagnant-gagnant' entre les gouvernements et les autochtones afin que cesse la vente de tabac sans taxe à grande échelle aux non-autochtones";

« attendu qu'il s'agit d'une percée majeure et importante puisque c'est la première fois au pays qu'un consensus politique est officiellement adopté sur cette question;

« attendu que la contrebande de tabac incite les jeunes au tabagisme, affecte les dépanneurs légitimes qui respectent les lois, rapporte des revenus considérables au crime organisé et en fait perdre davantage aux gouvernements :

« en conséquence, nous demandons au gouvernement du Québec et au gouvernement fédéral de créer une commission mixte sur la contrebande de tabac pour dégager une entente 'gagnant-gagnant' entre les gouvernements et les autochtones afin que cesse la vente de tabac sans taxes à grande échelle aux non-autochtones. »

Inégalités sociales

Pourquoi y a-t-il plus de fumeurs chez les pauvres?

Le Québec compte proportionnellement presque deux fois plus de fumeurs pauvres que de fumeurs riches. Si personne ne remet ce phénomène en cause, les experts se l'expliquent mal.

Aujourd'hui, toute personne sait que le tabac nuit à la santé, qu'elle soit riche ou pauvre. Pourtant, les personnes défavorisées fument davantage que les gens nantis, que ce soit en Europe, aux États-Unis ou au Canada. L'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) l'a encore confirmé dans une étude récente : 19 % des Québécois fortunés fument contre 32 % des Québécois moins à l'aise. Pareillement, 16 % des adolescents vivant dans une famille nantie sont exposés quasi quotidiennement à la fumée secondaire dans leur maison. C'est le cas de 33 % de leurs pairs issus de familles moins riches.

Bref, dans l'ensemble des pays développés, les ménages les plus pauvres dépensent de plus grosses sommes pour fumer! Pour expliquer ces inégalités sociales de santé et essayer de leur trouver un début de solution, il faut se tourner vers l'histoire, la sociologie et la psychologie.

Un phénomène qui date des années 1970

Dans les années 1950, à peu près tout le monde fumait, autant les riches que les pauvres. « *Par contre, les personnes favorisées ont été plus nombreuses que les personnes défavorisées à écraser ou à ne pas s'initier au tabac lorsque ses dangers pour la santé ont été mieux connus, dans les années 1970,* raconte Katherine Frohlich, professeure de médecine sociale et préventive à l'Université de Montréal. *On ne sait pas exactement pourquoi, mais les personnes socialement défavorisées sont moins capables d'utiliser l'information disponible dans le domaine de la santé pour changer leurs comportements.* »

En effet, les fumeurs à l'aise financièrement sont plus susceptibles de vouloir écraser



ou d'essayer de le faire, démontre une étude de Jessica Reid et son équipe parue en 2010 dans *Tobacco & Nicotine Research*.

La pauvreté : un milieu propice au tabagisme

Ce n'est pas seulement une question de volonté puisque la dépendance au tabac relève de facteurs qui dépassent l'individu. En effet, le milieu joue un rôle important dans le phénomène, montre la recherche de l'INSPQ. « *L'indice de défavorisation sociale et matérielle de l'endroit où l'on habite influence la probabilité qu'on fume, en plus des facteurs individuels, comme notre sexe, notre âge, notre revenu ou notre scolarité* », explique Benoit Lasnier, co-auteur de l'étude. Cet indice de défavorisation prend en compte une dizaine de caractéristiques : le revenu moyen, le nombre d'emplois par habitant, la proportion de résidents sans diplôme d'études secondaires et la proportion de personnes séparées, divorcées, veuves,

monoparentales ou vivant seules.

En clair, une personne favorisée a plus de chances de fumer si elle habite dans un quartier... défavorisé!

Les chercheurs ne savent pas exactement comment l'environnement influence le tabagisme. Mais ils croient que les normes sociales pèsent lourd dans la balance. En résumé : une personne risque davantage de se laisser tenter par le tabac quand beaucoup de gens fument autour d'elle, puisque cela est considéré comme normal et fait moins l'objet de désapprobation.

Les conditions de vie des pauvres seraient également peu propices à la cessation. « *On a d'autres priorités que l'arrêt tabagique quand on se demande comment on arrivera à payer son loyer ou à nourrir ses enfants* », explique Caroline Cejka, répondante régionale du Programme québécois d'abandon du tabagisme à la Direction de santé publique de Montréal. « *On est plus attentif au message sur notre santé quand on est bien nourri, bien logé et qu'on vit sans inquiétudes majeures* », renchérit Katherine Frohlich.

Des aides à la cessation qui joignent tout le monde

Alors, comment faire face à ces inégalités, même si leurs causes exactes restent incompréhensibles? Les solutions ne sont pas évidentes. Katherine Frohlich suggère d'améliorer les conditions de vie des personnes défavorisées. Mais cela ne relève pas réellement de la lutte contre le tabac. Sans compter que les effets d'une telle initiative ne se feront ressentir qu'à très long terme.

Quant aux mesures classiques de lutte contre le tabagisme, elles rejoignent – en théorie – l'ensemble de la population, incluant les plus défavorisés. Les campagnes de sensibilisation, par exemple, semblent atteindre une bonne part des fumeurs : selon l'INSPQ, la proportion de Québécois accros au tabac a diminué d'environ 5 % entre 2000 et 2008 et ce, autant chez les plus pauvres que chez les plus riches.

La région de Montréal ferait encore mieux : proportionnellement plus de fumeurs à faible revenu que de fumeurs fortunés ont écrasé entre 1987 et 2008, indique l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal.

À l'international, les chercheurs recommandent de rendre gratuites les aides à la cessation. Mais cela est déjà le cas ici : la ligne j'Arrête et le site Web j'Arrête, le service de messagerie texte SMAT et les centres d'abandon du tabagisme sont offerts sans frais tandis que les thérapies de remplacement de la

nicotine sont remboursées par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Enfin, les hausses des taxes sur le tabac affectent tous les fumeurs, mais particulièrement les personnes défavorisées. Cette mesure est donc une excellente façon de diminuer à la fois les taux de tabagisme et les inégalités sociales de santé.

D'autres solutions

Il serait cependant possible de diminuer davantage les taux de tabagisme des communautés démunies en faisant passer le message antitabac par des leaders ou des organismes qu'elles connaissent

et respectent, écrit l'organisme américain Legacy dans *Tobacco Control in Low SES Populations* (2010). Legacy a d'ailleurs testé cette approche lors d'un projet-pilote mené avec des femmes autochtones enceintes. Des infirmières, formées par Legacy sur la cessation tabagique, visitaient déjà régulièrement ces femmes dans le cadre de leur grossesse. Ces visites fréquentes avaient installé un climat de confiance et... le message contre le tabac est passé. En deux ans, au final, le taux de tabagisme a chuté de 55 % à 39 % parmi ces futures mamans. Une piste à explorer! ■

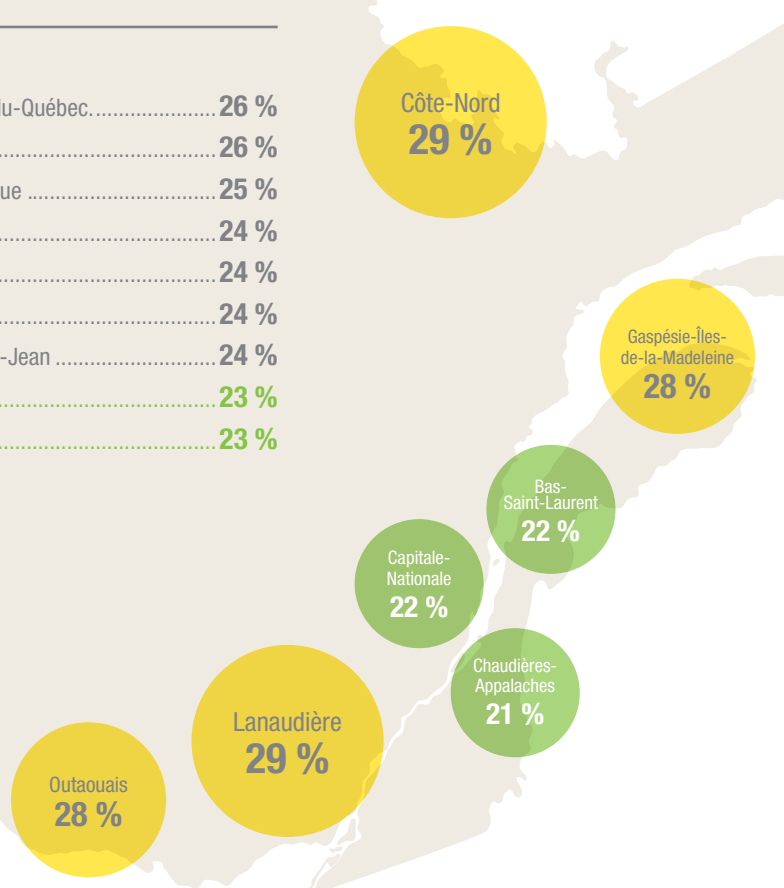
Les taux de tabagisme au Québec

Fumeurs de 12 ans et plus, 2007-2008.
(source : MSSS)

Ensemble du Québec : 24 %

AUTRES RÉGIONS

Mauricie et Centre-du-Québec.....	26 %
Nord-du-Québec.....	26 %
Abitibi-Témiscamingue.....	25 %
Montréal.....	24 %
Estrie.....	24 %
Laurentides.....	24 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean.....	24 %
Montérégie.....	23 %
Laval.....	23 %



Régions : pas toutes égales face au tabac

Dix-neuf pour cent des Québécoises de plus de 25 ans sont accros au tabac. Au nord de Lanaudière, c'est 41 %. « Une partie de cette différence tient à l'isolement et la pauvreté du nord de la région », dit Sébastien Courchesne-O'Neill. L'agent de planification, de programmation et de recherche à la Direction de santé publique de Lanaudière mène présentement une recherche sur cette question. « Mais d'autres facteurs entrent sûrement en jeu, dont le fait que le nord de Lanaudière a longtemps produit du tabac », dit-il.

En fait, les régions moins nanties comptent souvent plus de fumeurs que leurs contreparties plus riches, mais la corrélation n'est pas parfaite. Par exemple, le Bas-Saint-Laurent compte 22 % de fumeurs alors qu'il s'agit de l'une des régions les plus pauvres, alors que la Côte-Nord, qui est l'une des plus riches, en compte 28 %! Bref, « le taux de tabagisme des régions dépend de facteurs économiques, sociologiques, psychologiques et anthropologiques et varient probablement d'une région à l'autre », dit Benoit Lasnier.

Un baptême réussi pour le nouveau Réseau conseil de la gang allumée

Théodore Tremblay, 14 ans, vient d'être nommé au Réseau conseil de la gang allumée (RCGA), mais il rêve déjà de convaincre « *tous les jeunes fumeurs* » d'éteindre.

L'adolescent de Laval est ambitieux : au Québec, 22 % des élèves du secondaire fument la cigarette ou le cigarillo, calcule l'Institut national de santé publique du Québec!

Des jeunes qui ont l'oreille du ministre

Siéger au RCGA rapproche Théodore de son but. En effet, il regroupe 16 adolescents, venus de toutes les régions du Québec, qui ont l'oreille du ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec sur les questions de tabagisme chez les jeunes. Leur mandat dure deux ans. Il consiste, en gros, à sensibiliser leurs pairs à la réalité du tabagisme, qu'il s'agisse des stratégies de marketing de l'industrie ou de la forte dépendance qu'engendrent les produits du tabac. « *On fait passer le message par des projets ou des activités qui intéressent les jeunes* », dit François-Alexis Favreau, 15 ans. L'adolescent, qui représente l'Estrie

au RCGA, connaît l'attraction du tabac. « *J'ai fumé assez longtemps pour savoir que c'est dur d'en sortir* », dit-il.

Un baptême réussi

L'une des premières actions du tout nouveau RCGA a été de dénoncer les manœuvres de cigarettiers lors de la Semaine québécoise pour un avenir sans tabac, qui a eu lieu du 20 au 26 janvier. Pour les jeunes, résister aux cigarettes et aux cigarillos n'est pas toujours facile. « *Nous, les ados, on est visés par l'industrie*

du tabac », a rappelé le représentant de Montréal, Outhmane Muftisada, 14 ans. En effet, rien n'est laissé au hasard : cigarettes super *slims* pour attirer celles qui surveillent leur ligne; emballages dont la couleur et la forme rappellent des *iPod*; cigarillos au goût de fruit pour masquer l'âcreté du tabac. Il n'y a pas de doute : les agissements de l'industrie doivent être mieux encadrés. Mais les adultes ont aussi leur part à faire, a rappelé Marianne Blondin, l'adolescente de 15 ans qui représente les Laurentides : ils doivent épauler les adolescents qui fument quand ils se décident à arrêter, respecter la loi en refusant de leur acheter du tabac et dénoncer les produits qui les ciblent. ■



François-Alexis Favreau, Théodore Tremblay, Marianne Blondin et Outhmane Muftisada ont dénoncé les manœuvres de l'industrie du tabac lors de la Semaine québécoise pour un avenir sans tabac.

Procès de Québec contre les cigarettiers : une autre étape est franchie

Les cigarettiers ont perdu la première manche dans le procès de 60 milliards de dollars qui les oppose au gouvernement du Québec : la Cour supérieure a jugé que les procédures pouvaient aller de l'avant alors que leur constitutionnalité n'est pas encore confirmée. Cette poursuite vise à récupérer les sommes déboursées (ou à déboursier) par le gouvernement du



Québec pour soigner les maladies dues au tabac entre 1970 et 2030. Ce procès s'appuie sur la *Loi sur le recouvrement du coût des soins de santé et des dommages-intérêts liés au tabac*. C'est cette loi dont les cigarettiers contestent la constitutionnalité.

Que les procédures aillent de l'avant est une bonne nouvelle. Cela oblige les deux parties à se préparer à aller en cour :

par exemple, en élaborant leurs interrogatoires préalables ou en rassemblant les documents requis. Ce dossier « *hors du commun* [...] *nécessitera plusieurs années*, écrit le juge Stéphane Sansfaçon. [...] *Ajouter à ce long délai un délai additionnel* [...] *sans qu'il y ait quoi que ce soit qui se passe [déconsidérerait] l'administration de la justice.* » ■

Un nouveau portrait du tabagisme au Québec

L'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) fait le point sur les réalités tabagiques de la province avec son *Monitorage du Plan québécois de lutte contre le tabagisme 2012*.

Cette imposante deuxième édition du *Monitorage* donne d'abord l'impression que la bataille contre le tabagisme est gagnée au Québec. Jusqu'à ce qu'on y regarde de plus près.

Ainsi, on y apprend que les fumeurs québécois ont globalement grillé presque 50 % moins de cigarettes en 2008 qu'en 1998. Les nouvelles sont tout aussi encourageantes du côté des élèves du secondaire : 75 % d'entre eux n'ont jamais fumé une cigarette complète en 2008, contre moins de 50 % en 1998. Encore mieux : ceux qui ont fait l'essai du tabac se sont lancés en moyenne un peu plus tard : à 12,7 ans en 2008 plutôt qu'à 12 ans, en 1998. Enfin, dans l'ensemble de la province, à peine 5 % des non-fumeurs sont encore exposés à la fumée secondaire chez eux, soit quatre fois moins qu'en 1999!



Élèves canadiens du secondaire ayant essayé la cigarette

1994 **45 %**

2011 **15 %**

Centre pour l'avancement de la santé des populations Propel.

De nouvelles inquiétudes

Ces données positives ne doivent toutefois pas faire oublier le chemin restant vers une société sans fumée. D'abord, les enquêtes présentées dans le *Monitorage* ne tiennent pas compte des cigarillos, alors que ceux-ci sont fort populaires auprès des jeunes. Par ailleurs, la proportion de jeunes fumeurs qui n'a jamais essayé d'écraser a grimpé de 17 % entre 1998 et 2008.



Le tabagisme dans le ROC

À l'instar de l'INSPQ, le Centre pour l'avancement de la santé des populations Propel de l'Université de Waterloo a publié en début d'année la quatrième édition de *Tobacco Use in Canada: Patterns and Trends*.

Le Canada, comme le Québec, compte de moins en moins de fumeurs de cigarettes : 17 % en 2011 contre 25 % en 1999. Par contre, cette proportion reste stable depuis 2008. Le Québec demeure la province où l'on fume le plus, avec 20 % de fumeurs. La Colombie-Britannique, avec ses 14 % d'accros au tabac, est celle où l'on fume le moins. C'est toutefois en Saskatchewan qu'on trouve le plus grand pourcentage de fumeurs de 15 à 19 ans : 20 % contre 17 % au Québec et 12 % en moyenne au Canada.

Moins de jeunes fumeurs

Le nombre d'élèves canadiens du secondaire qui ont essayé la cigarette est également à la baisse, passant de près de 50 % en 1994 à environ 15 % en 2011. Une autre bonne nouvelle : les cigarillos perdent de leur popularité. Les utilisateurs diminuent depuis 2008

et ne représentent plus que 3 % des Canadiens. Ce déclin est même visible chez les plus gros consommateurs de ce produit, c'est-à-dire les 15 à 24 ans. Détail intéressant : parmi ceux qui consomment des cigarillos, 72 % ont choisi des produits aromatisés.

Enfin, la proportion de fumeurs qui considère sérieusement arrêter au cours des six prochains mois a augmenté d'environ 10 % entre 1999 à 2011. Désormais, ce sont 66 % des fumeurs canadiens qui y songent. Dans les faits, toutefois, le nombre de fumeurs qui ont réellement essayé d'arrêter n'a guère augmenté au cours de la dernière décennie, oscillant toujours autour de 50 %. Pire : parmi ceux qui ont abandonné le tabac dans la dernière année, seulement 10 % environ étaient toujours non-fumeurs au moment de l'enquête, un taux de succès qui prévaut depuis (au moins) 2006. La bataille contre le tabac avance, mais elle n'est pas encore gagnée.



Depuis 2008, les détaillants ne peuvent plus étaler les cigarettes à la vue des clients.

« Les tentatives de cessation augmentent généralement après la mise en œuvre d'une mesure contre le tabac d'importance, comme l'interdiction du tabac dans les restaurants et les bars, commente Flory Doucas, codirectrice de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac. On verra dans la prochaine édition du *Monitoring* si l'interdiction des étalages de tabac en 2008 a eu cet effet. »

Les nouvelles du côté des non-fumeurs sont également inquiétantes : au cours des 30 derniers jours précédant l'enquête, 77 % d'entre eux ont été exposés à de la fumée secondaire. Chez les 15-24 ans, la proportion grimpe à plus de 90 %!

« Cela démontre qu'il n'est pas vrai qu'on ne peut plus fumer nulle part », remarque Flory Doucas.

Enfin, l'application de certains articles de la *Loi sur le tabac* laisse à désirer. Alors que les commerçants n'ont pas le droit de vendre de tabac aux mineurs, un tiers des jeunes au secondaire qui fument les achètent eux-mêmes en magasin. Autre triste nouvelle : plus d'un jeune fumeur sur dix reçoit gratuitement du tabac... de ses parents.

Enfin, le *Monitoring* note que les budgets provinciaux dédiés à la diminution du tabagisme ont fondu de près d'un million de dollars depuis 2007. ■

SMAT

Service de Messagerie texte pour Arrêter le Tabac

Le SMAT est un programme de 24 semaines qui t'envoie régulièrement des trucs, de l'encouragement et de l'information sur ton téléphone cellulaire pour t'aider à cesser de fumer.

INSCRIS-TOI MAINTENANT AU SMAT.CA



**Société
canadienne
du cancer**

LE SERVICE EST **GRATUIT** ET IL EST ACCESSIBLE **24 HEURES SUR 24, SEPT JOURS SUR SEPT.**

En partenariat avec : **Québec**